

## DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2017/2018

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL ÂÎNÉES - JEUNESSES EN ÉQUIPES

### **I. INSCRIPTION AU CONCOURS**

Il s'agit d'un concours par équipes.

Le concours est ouvert à toutes les Âînées et Jeunesses sans restriction de nombre.

Vous pouvez engager 2 équipes par Catégorie sauf en D2 Âînées/Jeunesses.

Le nombre d'équipes total que vous pouvez engager est défini par le nombre de juges que vous proposez, il doit correspondre aux critères exigés sur les feuilles d'engagement des juges.

### **II. CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS**

Composition des équipes

<b>Âînées</b>	<b>D1</b>	4 à 9 gyms avec	<b>9</b>	6 <sup>ème</sup> degré maximum
	<b>D2</b>	4 à 9 gyms avec	<b>3</b>	6 <sup>ème</sup> degré maximum
	<b>D3</b>	4 à 9 gyms avec	<b>4</b>	5 <sup>ème</sup> degré maximum
	<b>D4</b>	4 à 9 gyms avec	<b>2</b>	4 <sup>ème</sup> degré maximum
<b>Jeunesses</b>	<b>D1</b>	5 à 9 gyms avec	<b>9</b>	5 <sup>ème</sup> degré maximum
	<b>D2</b>	5 à 9 gyms avec	<b>3</b>	5 <sup>ème</sup> degré maximum
	<b>D3</b>	5 à 9 gyms avec	<b>4</b>	4 <sup>ème</sup> degré maximum
	<b>D4</b>	5 à 9 gyms avec	<b>9</b>	3 <sup>ème</sup> degré maximum

Donc :

**Équipe âînées** les 4 meilleures notes seront comptabilisées à chaque agrès.

**Équipe jeunesses** les 5 meilleures notes seront comptabilisées à chaque agrès.

### **III. RÈGLEMENT TECHNIQUE**

- prévoir un ENCADREMENT licencié et en tenue réglementaire pour le passage sur les agrès
- aucun engagement arrivé hors délai ne pourra être accepté
- aucune gymnaste ne pourra être rajoutée après les engagements
- aucun changement de catégorie ne sera accepté après les engagements
- en cas de désistement, avertir le secrétariat du Comité et le responsable du concours
- si non participation au concours, avertir le secrétariat du Comité.

### **IV. HORAIRES**

Il sera établi un horaire de passage précis.

Le dimanche, un palmarès pourrait se faire en fin de matinée suivant les engagements.

Faites vos engagements avec sérieux pour éviter les désistements trop nombreux,  
**2 équipes par catégorie maximum sauf en D2 Âînées/Jeunesses.**

## **DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2017/2018**

### **V. CHALLENGES DÉCERNÉS AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL.**

- ❖ Le **CHALLENGE GIRARD** est attribué à l'association qui totalise le plus de points en additionnant les résultats de leur meilleure équipe Aînée et leur meilleure équipe Jeunesse en **catégorie D1**.
- ❖ Le **CHALLENGE RIVAL** est attribué à l'association qui totalise le plus de points en additionnant les résultats de leur meilleure équipe Aînée et leur meilleure équipe Jeunesse en **catégorie D2**.
- ❖ Le **CHALLENGE DU COMITE DÉPARTEMENTAL** est attribué à l'association qui totalise le plus de points en additionnant les résultats de leur meilleure équipe Aînée et leur meilleure équipe Jeunesse en **catégorie D3**.
- ❖ Le **CHALLENGE MUNIER** est attribué à l'association qui totalise le plus de points en additionnant les résultats de leur meilleure équipe Aînée et leur meilleure équipe Jeunesse en **catégorie D4**.

Une Coupe est attribuée aux 3 premières équipes de chaque catégorie, ainsi qu'une médaille à chacune des gymnastes des 3 équipes.

**Seules les gymnastes présentes en tenue sur le praticable seront récompensées.**

#### **RAPPEL :**

**Les Associations détentrices des challenges doivent les rapporter le jour du concours.**

- ✓ **GIRARD** La Fraternelle de Bourgoin-Jallieu
- ✓ **RIVAL** La Fraternelle de Bourgoin-Jallieu
- ✓ **FAYE** La Fraternelle de Bourgoin-Jallieu
- ✓ **MUNIER** La Fraternelle de Bourgoin-Jallieu

### **VI. FEUILLE DE CONTRÔLE DES LICENCES**

**Une feuille par équipe, à remplir et imprimer par vos soins (Annexe A1)**

Cette feuille sera à présenter le jour du concours (liste alphabétique).

Respectez l'ordre des numéros dans les équipes :

- |       |          |                      |          |                       |
|-------|----------|----------------------|----------|-----------------------|
| - D 1 | Équipe 1 | numéros de 111 à 119 | Équipe 2 | numéros de 121 à 129. |
| - D 2 | Équipe 1 | numéros de 211 à 219 | Équipe 2 | numéros de 221 à 229. |
| - D 3 | Équipe 1 | numéros de 311 à 319 | Équipe 2 | numéros de 321 à 329. |
| - D 4 | Équipe 1 | numéros de 411 à 419 | Équipe 2 | numéros de 421 à 429. |

### **VII. CONTRÔLE DES POINTS**

Venir contrôler les points au secrétariat dès la fin du concours, en cas d'erreur aucune rectification du palmarès ne sera prise en compte si le contrôle n'a pas été effectué.

## **DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2017/2018**

### **VIII. MONITEURS**

- a) Remplissez vos feuilles d'engagements (A1-Document Équipes Aînées-Jeunesses) à l'avance si vous voulez que le concours se déroule dans de bonnes conditions.
- b) Numérotez vos gymnastes à l'avance en respectant les feuilles de contrôle des licences.
- c) Rapportez les challenges remis en jeu chaque année que vous avez gagnés la saison précédente.
- d) Respectez les horaires.
- e) Attention à votre tenue lors des compétitions et aux contrôles des licences : l'accès au plateau pourra vous être refusé si votre tenue n'est pas adéquate.

### **IX. JUGES**

- a) Portez la tenue officielle.
- b) Les juges présents sur le plateau doivent être recyclés.
- c) Nombre de juges nécessaires

#### **Le Samedi pour la compétition Aînées :**

- Un juge pour 5 gymnastes.

#### **Le Dimanche pour la compétition Jeunesses :**

- Un juge pour 9 gymnastes.

### **X. REPAS DES JUGES ET COMITÉ TECHNIQUE**

Suite aux absences de plus en plus nombreuses lors des repas des juges et du gaspillage qui en découle, veuillez remplir le questionnaire en fin du **Dossier A** précisant la présence de vos juges concernés au repas du dimanche.

### **XI. ENGAGEMENTS**

Le **Dossier A-Engagement Équipes Aînées-Jeunesses** qui concerne l'engagement des Gymnastes et des Juges est à remplir et à renvoyer par courriel au Comité Départemental ; [fscf.dauphine@fraternellebj.fr](mailto:fscf.dauphine@fraternellebj.fr)

***Au plus tard le 8 Janvier 2018***

De plus une copie de la 1<sup>ère</sup> page récapitulative du **Dossier A** est à envoyer en même temps, **avec le chèque d'engagement** au Comité Départemental du Dauphiné.  
(20 rue de l'Etissey - 38300 BOURGOIN-JALLIEU).